



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 93717

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les réactions suscitées par ses réponses aux questions écrites n° 1181 et n° 1182 publiées le 4 mars 2010. En effet, les représentants des locataires concernés par les ventes à la découpe atteignent au terme de long mois de procédure un profond désarroi. Ils ne trouvent aucun réconfort dans la réponse apportée et expriment plutôt leur indignation devant ce qu'ils ressentent comme du cynisme. La réponse à la question n° 1181 portant sur la réalité du congé pour vente donne le sentiment d'une incompréhension sur la portée de la question posée. La réponse apportée institue une inversion de la charge de la preuve qui fait du locataire un occupant sans droit ni titre, à partir de l'expiration de l'offre de vente, dont le délai court à partir de la simple allégation de la décision de vendre. Cette rupture de l'équilibre entre les droits des locataires et ceux des propriétaires est ressentie comme une injustice : une fois le locataire expulsé, on sait très bien qu'il aura parfois beaucoup de peine à obtenir réparation de son préjudice et toujours plus de difficulté à retrouver un logement. La loi doit protéger les plus faibles et, devant cet affligeant constat de l'inefficacité de notre droit, une modification de l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989 paraît indispensable afin de rétablir le droit au logement. La même incompréhension dans la réponse faite à la question n° 1182 fait naître une indignation équivalente : la confusion dans l'analyse succincte des accords de 2005 et de 1998 laisse à penser aux locataires expulsés que la priorité du ministère du logement est très éloignée de l'objectif de garantie des droits des locataires les plus faibles. Il la remercie de lui préciser son analyse face à ce décalage flagrant entre les réponses apportées et les annonces gouvernementales sur la politique du logement.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93717

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12623

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)